

## ORDRE DU JOUR

### POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 13 MARS 2003 À 19 h DANS LA SALLE DU CONSEIL

*(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)*

**18 h 15**      **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»**  
**SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES**  
*Objet de la réunion : Questions de personnel*

**19 h**            **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

#### **AUDIENCES PUBLIQUES**

{AUCUNE}

#### **DÉLÉGATIONS**

4. Lettre de Cecile Saari et de Rachel E. Proulx du *Sudbury Business and Professional Women's Club (BPW Sudbury)*, datée du 23 janvier 2003, au sujet de la Semaine des femmes professionnelles et qui se tiendra du 16 au 22 mai 2003.
  - Caroline McIntosh, présidente, *Sudbury Business and Professional Women's Club*
  - Rachel E. Proulx, coprésidente, *Semaine des femmes professionnelles et d'affaires*

#### **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

#### **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS : 12 MARS 2003**

{ANNULÉE}

#### **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION : 11 MARS 2003**

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

### (RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-11 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.  
À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

### PROCÈS-VERBAL

- |     |                                                                                                                                                                                        |                |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| C-1 | Rapport n° 45, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 février 2003.<br><b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>                                             | <b>M.1-15</b>  |
| C-2 | Report n° 13, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification du 11 mars 2003.<br><b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ){PROCÈS-V. DÉPOSÉ}</b>                         |                |
| C-3 | Rapport n° 8, Procès-verbal de la réunion du Comité des finances daté du 3 mars 2003.<br><b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>                                                                  | <b>M.16-30</b> |
| C-4 | Rapport n° 14, Procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil municipal daté du 3 mars 2003.<br><b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>                                                          | <b>M.31-32</b> |
| C-5 | Rapport n° 13, Procès-verbal de la réunion du Conseil des bibliothèques du Grand Sudbury, daté du 21 novembre 2002.<br><b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>               | <b>M.33-35</b> |
| C-6 | Rapport n° 14, Procès-verbal de la réunion du Conseil des bibliothèques du Grand Sudbury, daté du 19 décembre 2002.<br><b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>               | <b>M.36-37</b> |
| C-7 | Rapport n° 15, Procès-verbal de la réunion du Conseil des bibliothèques du Grand Sudbury, daté du 24 janvier 2003.<br><b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>                | <b>M.38-39</b> |
| C-8 | Rapport sur le procès-verbal de la réunion de l'Office de protection de la nature du district du nickel, daté du 19 février 2003.<br><b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b> | <b>M.40-43</b> |

## **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)**

### **PROCÈS-VERBAL (suite)**

- C-9 Rapport n° 16, Procès-verbal de la réunion du *Sudbury Metro Centre*, daté du 26 novembre 2002.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M.44-47**
- C-10 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 4 mars 2003.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M.48-49**

### **SOUSSIONS**

{AUCUNE}

### **RAPPORTS DE GESTION COURANTS**

- C-12 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 7 mars 2003, au sujet d'inscriptions en vue d'une conférence: La 8<sup>e</sup> conférence et exposition annuelle de l'Association canadienne des Réseaux Thermiques, F.O.N.O.M. et A.M.O.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

### **SONDAGE TÉLÉPHONIQUE**

{AUCUN}

## **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)**

### **RÈGLEMENTS**

- 2003-22 3<sup>E</sup> UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA  
CIRCULATION ET FERMER LA RUELLE ST-RAPHAEL  
  
Réunion du Comité de planification du 11 mars 2003
- 2003-43A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À  
L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 13 MARS 2003

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

- 2003-44T      3      UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-1 AFIN DE  
RÉGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA VILLE DU  
GRAND SUDBURY
- (Ce règlement permet d'augmenter à 300 \$, le montant de  
l'amende dans le cas d'une infraction à l'article du  
règlement qui porte sur les stationnements réservés aux  
personnes handicapées. Cette amende est obligatoire  
pour les municipalités, conformément aux dispositions de  
la Loi sur les municipalités, 2001.)
- 2003-45T      3      UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-1 AFIN DE  
RÉGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA VILLE DU  
GRAND SUDBURY
- Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 5 mars 2003.
- (Réglementation de la circulation sur les rues Abigail et  
Kiandra)
- 2003-46T      3      UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2003-30T AFIN DE  
RÉGLEMENTER LE STATIONNEMENT SUR LES  
ROUTES DE SORTIE AU FEU, DANS LA VILLE DU  
GRAND SUDBURY
- (Ce règlement modifie l'annexe «A» du règlement afin d'y  
inclure deux endroits qui faisaient partie des routes de  
sortie au feu adoptées en vertu des règlements de  
l'ancienne Ville de Sudbury - Village Parkland et la Société  
coopérative de logement Bob et Kay Carlin.)
- 2003-47      3      UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR RÉGLEMENTER LA MAINTENANCE ET LA  
GESTION DE CIMETIÈRES DANS LA VILLE DU GRAND  
SUDBURY
- Rapport de la directrice générale des Services aux  
citoyens et des Loisirs daté du 28 février 2003.

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

- 2003-48      3      UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR APPROUVER L'AGRANDISSEMENT DU  
CIMETIÈRE COMMÉMORATIF MUNICIPAL QUI SERA  
RÉALISÉ PAR L'AGRANDISSEMENT DE LA MAUSOLÉE  
PUBLIQUE.
- (Ce règlement permet d'approuver une demande visant  
l'agrandissement du cimetière commémoratif municipal à l'intérieur  
de ses limites géographiques actuelles, par l'agrandissement de la  
mausolée publique existante, à laquelle on ajoutera 260 cryptes et  
480 niches intérieures. Une telle demande trouve ses origines dans un  
rapport sur la question, daté du 2 octobre 2002, qui provenait des  
Services aux citoyens et des Loisirs et qui était adressé au Conseil.)
- 2003-49A    3      UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR ADOPTER UN LOGO CITY OF LAKES/VILLE DE  
LACS POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY
- (Ce règlement permet d'adopter le logo City of Lakes/Ville  
de Lacs pour la Ville du Grand Sudbury et autorise l'avocat  
à faire une demande aux fins d'inscription au Journal des  
marques de commerce.)
- 2003-50Z    3      UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE  
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR  
L'ANCIENNE VILLE DE ONAPING FALLS ET  
L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST
- Réunion du Comité de planification du 11 mars 2003
- (Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en  
question pour lui attribuer la cote «I-11» afin de permettre  
l'agrandissement d'une école existante, procurant un  
retrait de 3 mètres à partir de la limite ouest du lot.  
Conseil scolaire de district catholique de Sudbury, 539, rue  
Francis, Hanmer)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-51Z      3      UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE  
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR  
L'ANCIENNE VILLE DE ONAPING FALLS ET  
L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST
- Réunion du Comité de planification du 11 mars 2003
- (Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la cote «A-16», réserve agricole spéciale et «A», réserve agricole, selon le cas, pour rajuster une limite de secteur commercial général minier «HC2», en raison de la demande de consentement B0113/2002 et de plans de développement commercial révisés concernant des terrains adjacents - Raymond Trépanier et Daniel Trépanier, route municipale 80, Val Thérèse)
- 2003-52      2      UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER  
ET VENDRE UNE PARTIE DE LA PARCELLE 23501 «A» SECTEUR  
OUEST DE SUDBURY, ROUTE D'ACCÈS À LA MINE LOCKERBY, À  
ERIC BRETON
- Réunion du Comité de planification du 11 mars 2003
- 2003-53      3      UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR AUTORISER LA VENTE DE LA PROPRIÉTÉ  
SITUÉE AU 3971, CHEMIN SKEAD, DANS L'ANCIENNE  
VILLE DE NICKEL CENTRE, AU *SKEAD RECREATION  
COMMITTEE INC.*
- Réunion du Comité de planification du 11 mars 2003
- 2003-54      3      UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR AUTORISER L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE  
LA PARCELLE 36663 SITUÉE DANS LE SECTEUR DE  
SUDBURY EST, SUR L'AVENUE BELFRY, DANS  
L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY, AUPRÈS DE OLIVE  
DEWAR
- Réunion du Comité de planification du 11 mars 2003

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

- |         |   |                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2003-55 | 3 | UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA RUE ST- GABRIEL À VIKKI MITCHEL ET JUDITH CRONIN                                                                                                          |
|         |   | Réunion du Comité de planification du 11 mars 2003                                                                                                                                                                                             |
| 2003-56 | 3 | UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DIXON, CONTIGUË AVEC UNE PARTIE DU LOT 15, PLAN M-126, À MARIA MARRONE ET GERRY CECCARELLI                                                            |
|         |   | Réunion du Comité de planification du 11 mars 2003                                                                                                                                                                                             |
| 2003-57 | 3 | UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DIXON, CONTIGUË AVEC UNE PARTIE DU LOT 15, PLAN M-126, À RAY LEGAULT CONSTRUCTION INC.                                                                |
|         |   | Réunion du Comité de planification du 11 mars 2003                                                                                                                                                                                             |
| 2003-58 | 3 | UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DE L'AVENUE CHESTNUT, ÎLOT B, PLAN M-1014, À LAURENT CHARBONNEAU ET À SYLVIANNE CHARBONNEAU                                                                     |
|         |   | Réunion du Comité de planification du 11 mars 2003                                                                                                                                                                                             |
| 2003-59 | 3 | UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE ET VENDRE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 344, RUE ELGIN, SUDBURY, À <i>GLAD TIDINGS TABERNACLE</i> , EN FIDUCIE AFIN QU'UN ORGANISME CARITATIF SOIT CONSTITUÉ EN PERSONNE MORALE. |
|         |   | Réunion du Comité de planification du 11 mars 2003                                                                                                                                                                                             |

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER**

### **CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT**

- C-12 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 5 mars 2003 et accompagné de pièces jointes, au sujet de dons effectués en 2002.  
**(À TITRE D'INFORMATION)**
- C-13 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 3 mars 2003 au sujet de l'état d'avancement du renouvellement d'assurance.  
**(À TITRE D'INFORMATION)**

### **QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES**

{AUCUNE}

### **RAPPORTS DES GESTIONNAIRES**

- R-1 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 7 mars 2003 et accompagné de pièces jointes, au sujet de la décision sur le mode de votation à adopter pour les élections municipales de 2003 : vote par la poste, par Internet, avec compteur électronique ou par scrutin secret.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

Le Conseil a demandé d'établir les coûts de revient des options suivantes en matière d'élection:

Option 1 - Scrutin secret

Option 2 - Utilisation de bulletins de vote graphités et location de compteurs électroniques à lecture optique

Option 3 - Vote par Internet

Option 4 - Vote par la poste

Option 5 - Combinaison de scrutin secret et de vote par Internet pour le scrutin anticipé

Option 2 - (La location de compteurs électroniques à lecture optique, et une semaine entière de scrutin anticipé) constitue l'option de préférence recommandée par le personnel des élections. Les options 3, 4 et 5 ne sont pas recommandées.

## **MOTIONS**

**Présentée par le Conseiller McIntaggart:**

- R-2 QUE l'on mandate l'administrateur en chef pour produire une procédure aux fins de l'établissement et de la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration continue pour la Ville du Grand Sudbury.

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER**

### **ADDENDA**

### **PÉTITIONS CIVIQUES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **AVIS DE MOTIONS**

### **SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION  
APRÈS 22 H.}***

2003-03-07

THOM M. MOWRY,  
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL